

Les ateliers de la protection de l'enfance

Synthèse de l'atelier : Les fugues en protection de l'enfance

Vendredi 17 mars 2023

Les ateliers de la protection de l'enfance

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance organise, depuis 2021, des ateliers thématiques autour de sujets qui questionnent et intéressent les professionnel.le.s de la protection de l'enfance du territoire. L'objectif de ces ateliers est d'alimenter les réflexions et pratiques des acteurs en leur proposant des interventions qui croisent les regards de chercheurs et de professionnel.le.s de terrain, puis des temps d'échange et de débat.

Pourquoi un atelier sur les fugues ?

Les fugues des jeunes en protection de l'enfance, dans leurs diverses formes, viennent régulièrement interroger les pratiques d'accompagnement des institutions et des professionnels. Une étude menée par l'ODPE en 2022 sur les ruptures d'accueil dans les parcours ASE a notamment montré que les fugues représentent l'un des principaux motifs de ces ruptures, en particulier pour les adolescentes.

Les invité.e.s et leurs travaux

Elise Lemerrier, maitresse de conférence en sociologie à l'Université de Rouen. Elle a réalisé plusieurs travaux sur la protection de l'enfance dont une recherche sur les expériences de fugues des jeunes filles prises en charge par la PJJ. Son expérience de cheffe de service en prévention spécialisée et de formatrice en IRTS nourrit ses recherches sur l'action sociale.

Patrick Tabet, directeur général de l'AEF 93-94. Il a partagé la réflexion menée dans les établissements de l'association sur les fugues.

Les expériences de fugues des jeunes filles prises en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Contexte et méthodologie de la recherche

L'étude présentée portait initialement sur l'**accueil des filles à la PJJ**, une institution historiquement pensée pour les garçons. Cette recherche propose une analyse d'un dispositif d'action publique en partant de la perception des personnes qu'il cible. Au travers des entretiens avec les jeunes, il s'agit d'interroger leurs espaces de socialisation et ce qui fait qu'une intervention est légitime à leurs yeux, et donc conditionne leur adhésion. Le croisement de la parole des jeunes avec celle des professionnel.le.s et avec la lecture de leurs dossiers met en lumière les écarts entre ce qui fait problème pour les uns et les autres. Ainsi, c'est à la suite des entretiens avec les professionnel.le.s que le sujet des fugues, omniprésent dans leurs discours, a émergé. Cette préoccupation semble surtout concerner les filles et les données de la PJJ indiquent que ces dernières fuguent plus que les garçons¹.

¹ En 2004, 22% des garçons et 40% des filles pris en charge par la PJJ avaient fugué au moins une fois dans l'année, d'après le rapport « La santé des jeunes de 14 à 20 ans pris en charge par les services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse, sept ans après. » de l'INSERM

Cette surreprésentation des fugues féminines pourrait avoir deux explications : d'une part **les filles seraient plus promptes à sortir sans autorisation** et d'autre part **les adultes** (la famille comme le professionnel.le.s) **seraient moins prompts à laisser sortir les filles**.

Si cette recherche a été menée auprès de jeunes filles accueillies par la PJJ, ce **public est proche de celui accompagné par l'ASE** : les jeunes sont issues des mêmes milieux sociaux et un certain nombre d'entre elles ont connu les deux types de prise en charge dans un cadre judiciaire. Ces dernières ne font d'ailleurs pas la différence entre l'ASE et la PJJ, mais davantage entre les différents lieux d'accueil qu'elles ont connus et leurs règles et fonctionnement : droits de sortie, mixité ou non...

Le point de vue des jeunes filles prises en charge sur la fugue

Pour les jeunes filles interrogées, les fugues prennent place dans **un continuum de pratiques au sein de la famille et des établissements de placement**. Avant leur prise en charge, elles avaient déjà pour habitude dans le cadre familial de ne pas rentrer à l'heure exigée, de partir sans autorisation, en prévenant ou non... Pour elles, il s'agit donc d'une seule et même pratique mais pour les adultes qui les entourent, le contexte a des effets très différents. Avant 1935, la fugue constituait une infraction pour les mineur.e.s, qui ne pouvaient quitter le domicile parental sans autorisation. Les travaux d'historiens montrent comment cette infraction, deuxième la plus présente chez les mineur.e.s à l'époque, représentaient une **stratégie de contrôle des relations touchant particulièrement les jeunes filles**². Aujourd'hui, en France, les fugues des mineur.e.s ne sont plus des infractions en tant que telles, mais peuvent être **pénalisées par le contexte dans lequel elles s'inscrivent** (ex : le non-respect de son contrôle judiciaire en CEF constitue un délit) ou par **les actes commis pendant les fugues**.

Les filles prises en charge par la PJJ interrogées ne parlent pas de fugue, ou alors seulement en référence au monde des adultes (« *elle m'a déclarée en fugue* »). Pour décrire les moments qualifiés de fugues par les professionnel.le.s, elles **utilisent le terme de « départs »**, toujours associé à l'idée d'un retour. Elles **envisagent ces périodes comme des pauses, des parenthèses**, peu importe qu'elles s'inscrivent dans un cadre judiciaire contraint. Elles pensent revenir dans le lieu d'où elles sont parties, percevant cette étape comme une circulation faite d'allers-retours. Pourtant, à leurs retours de fugues, elles sont souvent définitivement exclues de leur lieu d'accueil et cette sanction entraîne une accumulation de ruptures pour les jeunes dites fugueuses.

Les questions des participant.e.s

« *Voit-on la même chose chez des jeunes filles qui ne sont pas prises en charge en protection de l'enfance ?* »

Pour répondre à cette question il faudrait avoir accès à un échantillon de jeunes non prises en charge, avec des situations comparables, en termes de ressources, d'environnement social... Cela n'est pas mais sur d'autres sujets (comme l'entrée dans la sexualité), on voit qu'il y a peu de différence entre les jeunes filles prises en charge et les autres. L'influence principale est celle du milieu social, et les jeunes prises en charge, à la PJJ comme à l'ASE, sont souvent issus des classes populaires.

Ces fugues ne sont **pas cachées ni secrètes mais sont ouvertement, voire frontalement, annoncées**. Ces « *départs* » ne sont **pas pour autant très programmés**, les jeunes filles évoquent plutôt un « *coup de tête* » lors d'un conflit avec les équipes, même si elles partent parfois « *équipées* » (avec de l'argent ou des produits à revendre, des affaires...). Elles fuguent pour **résister à l'imposition d'une décision d'adultes qui empêche leurs libertés**, au nom d'une forme de contrôle social de genre dont elles ont

² Blanchard V., Niget D., 2016, Mauvaises filles. Incorrigibles et rebelles, Textuel, Paris.

bien conscience. Elles partent pour dénoncer cette inégalité de traitement dans des cadres où la négociation est impossible. Elles **mettent en scène leurs départs pour faire passer un message**.

Les questions des participant.e.s

« Comment les jeunes voient-elles le retour de fugues ? »

Elles peuvent faire part de leur surprise de ne pas être ré-acceptées dans leur établissement au moment du retour. Elles maintiennent généralement le lien pendant leur absence, notamment en appelant les professionnels, ce qui selon elles garantit le maintien de leur place. Les jeunes filles considèrent ces « départs » comme anodins, elles n'anticipent pas leurs effets. Pour celles qui fuguent régulièrement, les conséquences sont plus claires. Par exemple, l'une des jeunes rencontrée lors de l'enquête et qui tenait à rester dans son lieu d'accueil actuel avait adapté son comportement : elle connaissait le moment et le lieu qui lui permettait de s'absenter quelques heures sans être repérée, pour lui offrir cette « parenthèse » dont elle avait besoin.

Les discours des jeunes filles soulignent une **forte incorporation de la norme de l'autonomie** : les fugues sont des périodes durant lesquelles elles veulent **démontrer leur capacité à se débrouiller seules**. Cette volonté de prouver leur autonomie est aussi un moyen de **mettre à distance le monde des adultes qui a souvent été défaillant à les protéger**. Le **délai ou l'absence de réponse des adultes aux violences (notamment sexuelles) qu'elles ont subies** en milieu familial durant leur enfance, **dé légitime à leurs yeux ces adultes et les contraintes qu'ils veulent leur imposer** au nom de la protection d'un monde extérieur qui, jusqu'alors, est le seul à les avoir « protégées ».

Lors de ces « départs », les jeunes filles **se tournent majoritairement vers un point de chute précis au sein de leur entourage** : dans leurs familles (chez leur mères, leurs sœurs) ou chez leurs compagnons, souvent plus âgés et autonomes. Ces périodes viennent **renforcer leur socialisation conjugale**, dans des **situations de couples qui ne correspondent pas à leur âge** selon les adultes. Alors qu'elles partent pour être libérées des normes de genre et du monde des adultes, elles sont paradoxalement souvent **ré-assignées dans une position genrée par un adulte au sein de leur couple** et elles voient leur **autonomie à nouveau réduite** par un éloignement avec leurs liens de solidarité propres et par des situations d'emprise.

Les questions des participant.e.s

« On parle de la fugue comme quelque chose de rationnel, avec une destination connue et une durée limitée, mais est-ce que parfois les jeunes ne partent pas sans savoir où et pourquoi ? de manière plus thérapeutique et psychique que rationnelle ? Est-ce que pour les jeunes la fugue n'est pas aussi un moyen de tester l'institution : « vont-ils m'appeler, prendre de nouvelles ? » »

On identifie ce type de fugues dans l'enquête, qui se font dans le moment, suite à des impulsions non préparées. Mais il y a toujours une raison, ce n'est pas juste parce que il y a une possibilité de départ : rejoindre des ami.e.s, un dealer, être exaspérés par ses éducateur.ice.s, éviter des choses insupportables sur le lieu d'accueil ou en dehors... Par exemple, certaines jeunes fuguent après avoir vu un enfant plus jeune se faire frapper dans l'établissement, sans intervention des adultes.

Les questions des participant.e.s

« Est-ce qu'il y a des fugues collectives ? »

Un exemple qui a été cité est celui d'un foyer de protection de l'enfance dans lequel des jeunes filles ont fugué pour aller en boîte de nuit sans autorisation. Lors de cette sortie elles ont volé de l'alcool dans une supérette, ce qui les a conduites à avoir une double mesure ASE/PJJ. Ce basculement de la protection de l'enfance vers la PJJ est parfois mis en place pour des jeunes filles ayant commis un acte de délinquance peu grave mais qui sont par ailleurs en errance, pour les contraindre à un suivi auquel elles n'adhèrent pas.

Le point de vue et les pratiques des professionnel.le.s autour des fugues

Si les jeunes filles parlent de parenthèses anodines, les fugues représentent pour les professionnel.le.s de fugues un manquement grave, synonyme d'un refus du cadre éducatif. Leur priorité est souvent d'assurer le respect du cadre et de l'autorité, ce qui se traduit par des sanctions des jeunes au moment du retour de la fugue. Il n'y a donc **pas ou peu de recherche de compréhension de la jeune et des raisons de son départ et les réactions au retour de la fugue ne s'adaptent pas à chaque jeune.**

Les jeunes filles sont par ailleurs **souvent renvoyées à leur responsabilité individuelle.** Un exemple cité dans la recherche est celui d'une jeune fille qui fugue régulièrement pour retrouver son conjoint plus âgé. Pour les professionnel.e.s qui l'accompagnent, ce comportement est synonyme d'un sentiment de « *toute puissance* » chez la jeune fille, qui empêche la mise en place de tout travail éducatif. De son côté, la jeune fille y voit le seul moyen de maintenir sa relation, mais reste par ailleurs en contact avec l'équipe éducative par téléphone.

Les questions des participant.e.s

« Comment définit-on une fugue ? Pour moi des jeunes filles qui sortent en boîte, c'est une sortie interdite, on sait qu'elles vont revenir. Pareil pour une jeune qui va voir son petit ami. Une fugue pour moi c'est quand elles ne reviennent pas, c'est plus long. »

Il faut se placer du point de vue des éducateur.ice.s qui ne savent pas quand elles vont revenir et qui sont tenu de le déclarer car elles sont sous leur protection. Les responsabilités ne sont pas les mêmes que pour un parent dont l'enfant ne serait pas rentré pendant la nuit. On voit tout de même que les professionnel.le.s ne se posent pas les mêmes questions pour les garçons : ils se disent ils rentrent tard mais c'est tout. Fugue et sexualité ne sont jamais très loin dans l'esprit des professionnel.le.s qui ne l'abordent pas de la même manière avec les jeunes selon leur genre : on observe une certaine connivence du côté de la virilité pour les jeunes garçons alors que la sexualité est abordée par le danger et la prise de risque pour les jeunes filles.

Les questions des participant.e.s

« Comment intervenir et repenser l'accompagnement pour prévenir les fugues en repérant les alertes données ? »

Cela est très lié à notre conception de la règle : si on autorise une jeune à sortir, il serait injuste de refuser à une autre jeune la même sortie, et le cadre sera compliqué à tenir. Notre conception de la justice comme d'une même règle appliquée à tous.tes de la même manière empêche de s'adapter aux contextes et aux jeunes. Cette adaptation est souvent bricolée et peu préparée car elle est aussi mal outillée institutionnellement.

Par ailleurs il est complexe de prévenir complètement les fugues. Elles font partie de l'expérience des jeunes pour qui il est normal de déborder du cadre imposé, en sortant sans autorisation par exemple, mais les effets ne sont pas les mêmes selon le contexte de vie.

La marge de manœuvre se situe plutôt au niveau du retour : plutôt que de chercher à empêcher la fugue, on peut chercher à travailler la réaction à cette fugue, le sens qu'on y met et la réponse éducative proposée au retour. Souvent, les professionnel.le.s interprètent l'acte comme une remise en cause de leur autorité et de la prise en charge, alors que pour les jeunes, c'est une remise en cause d'une chose précise qu'elles veulent faire (une sortie, voir une personne, ...) qui voient aussi questionner la légitimité des adultes. Pourquoi pensent-elles que les adultes ne peuvent pas les aider ? Comment leur redonner de la légitimité ?

Les rapports entre les professionnel.le.s et les jeunes filles doivent aussi être **observés au prisme du genre**. Les professionnel.le.s ne parlent pas des garçons et des filles de la même manière. Sur le sujet des fugues, les équipes soulignent que si les garçons partent en silence, les filles elles « *explorent* » : elles remettent davantage en cause la structure et le cadre de l'accueil et s'y opposent frontalement, ce qui fait craindre un effet « *boule de neige* » sur le collectif. Ces « *explosions* » sont souvent lues comme des comportements irrationnels, avec une forme de pathologisation de la violence des femmes, décrites comme des « *hystériques* ». Aussi, il est complexe de mesurer si les jeunes filles s'opposent réellement davantage au cadre fixé par les structures ou si les professionnel.e.s sont plus sensibles à leur opposition qu'à celle des jeunes hommes.

Cette différence de réaction est aussi due aux **inquiétudes plus grandes pour les mises en danger des filles** pendant les fugues. Leurs dossiers comportent de nombreuses références à leur sexualité, abordée sous le prisme des risques d'IST/MST, de grossesse et de prostitution. Le dialogue sur ces sujets est rendu complexe par la **confrontation des inquiétudes des professionnel.le.s**, plus ou moins légitimes, **et de la représentation que les jeunes filles ont de leurs relations avec des hommes souvent plus âgés**, à travers lesquelles elles se projettent déjà dans le monde adulte. Les expérimentations sexuelles des jeunes sont regardées sous le prisme de la panique morale, bien plus importante pour les jeunes filles. Cela entre en résonance pour ces dernières : dans leurs familles, la sexualité est interdite au nom de l'honneur, et dans les institutions au nom de la santé sexuelle.

Leur sexualité est ainsi uniquement abordée par le prisme du danger et on retrouve une omniprésence des soupçons de prostitution dans les dossiers des jeunes fugueuses. Pourtant, ce risque prostitutionnel est aussi euphémisé par les professionnel.le.s, qui parlent des « *tenues hypersexualisées* » des jeunes, de leurs fréquentations, de leurs sorties et qui évoquent dans leurs écrits des « *soupçons prostitutionnels* ».

Les remarque des participant.e.s

« C'est aussi parce qu'on peut avoir peur de l'écrire, parce que les filles lisent les écrits. Et elles ont du mal à admettre et à dire qu'elles sont victimes de prostitution ».

Elles n'utilisent effectivement pas ces termes, elles se considèrent parfois plus comme des « travailleuses du sexe », ce qui leur permettrait à nouveau d'acquérir une certaine autonomie. La prostitution est la forme la plus extrême que prend une socialisation dans laquelle on apprend aux filles à utiliser leur sexualité pour les protéger. C'est l'ensemble des représentations qu'ont ces jeunes de la sexualité qu'il faut pouvoir travailler avec elles.

Un exemple de réflexions sur la fugue et le ré-accueil menées au sein d'un établissement de protection de l'enfance

Pour les établissements, l'important n'est **pas tant le moment de la fugue mais celui du retour**. Celui-ci se prépare et nécessite une **cohérence de l'équipe dans la réponse éducative**, face aux conflits éthiques qui peuvent être soulevés. Il faut réussir à introduire l'idée, auprès des jeunes comme des professionnel.le.s, que **chaque situation appelle une réaction différenciée**.

Dans un établissement, les équipes ont été confrontées à la situation d'une jeune adolescente de 14 ans, victime de prostitution et qui fuguait, pour des périodes de plus en plus longues. Grâce à sa sœur avec qui elle communiquait et qui était accueillie dans le même service, les équipes ont réussi à maintenir un lien avec cette jeune fille et même à aller la chercher à plusieurs reprises dans les hôtels où elle se trouvait. Afin d'assurer le maintien de ce lien, l'équipe a dû adapter leurs pratiques : si les professionnel.le.s ont continué à déclarer les fugues de cette jeune, ils et elles ont arrêté de la questionner au moment de son départ ou de son retour (tout en lui offrant une écoute si elle décidait de s'exprimer à ces sujets) ou de la sanctionner et lui ont assuré qu'un repas et un hébergement l'attendraient toujours, à la seule condition d'informer des lieux où elle se situait. Ce travail, ainsi que l'ancrage représenté par la présence de sa sœur dans l'établissement, ont permis à la jeune fille de s'inscrire durablement dans le lieu d'accueil et d'arrêter de fuguer et aux professionnel.le.s d'engager un accompagnement éducatif auprès de cette dernière.

Cette dynamique a nécessité **une vraie réflexion d'équipe sur la question de la différenciation des règles en fonction des situations des enfants**, qui a soulevé de nombreux débats et inquiétudes, et qui a aussi demandé des explications et un travail de pédagogie auprès des autres enfants.

Cet exemple montre pourquoi chaque établissement devrait travailler, dans son projet de service, sur l'accompagnement du retour des fugues, car le retour d'un enfant est la preuve de la possibilité de nouer un lien avec ce dernier. La fugue peut être, et doit offrir, un espace de réflexion intéressant pour les équipes et pour éviter des conflits, entre professionnel.le.s et avec les enfants et jeunes.

Les remarques des participant.e.s

« Cela interroge aussi sur la façon dont on recueille la parole de l'enfant pour ne pas conforter les failles du monde adulte. Comment chercher, dès le début de la prise en charge, à comprendre les raisons des fugues, des violences, dans une optique préventive. »

Cela questionne beaucoup en matière de sexualité et notamment de violences sexuelles subies. Souvent on se doute ou on sait que l'enfant a été victime mais on n'en fait pas un objet éducatif. On renvoie généralement uniquement vers les professionnels de la santé mentale alors que c'est dans ces situations que les binômes entre psychologues et éducateurs ou éducatrices sont essentiels.

Pour aller plus loin

- Lemerrier, Elise. *L'« art » de la fugue. Expériences des filles prises en charge par protection judiciaire de la jeunesse*, Agora débats/jeunesse, vol.77, n°3, 2017
- Observatoire Départemental de la protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis. *Etude sur les ruptures d'accueil à l'ASE de la Seine-Saint-Denis*, 2023. Synthèse accessible via le lien [suivant](#)

Contacts et outils utiles

- ACPE ET LE 116000 ENFANTS DISPARUS. Prostitution des mineurs et fugues - Vademecum à destination des professionnels : police, justice, travailleurs sociaux